

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

28 septembre 2026

DELIBERATION

Programme 0507 - Economie sociale et solidaire et innovation sociale

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 18 septembre 2026, s'est réunie le 28 septembre 2026 sous la présidence de celui-ci, au siège de la Région Bretagne à Rennes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 22_DAJCP_SA_o8 du Conseil régional en date du 30 juin 2022 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DÉCIDE À l'unanimité

En section d'investissement :

- **d'AFFECTER** sur le montant d'autorisation de programme disponible, un crédit de 94 500 € pour le financement de l'opération figurant en annexe ;

d'ATTRIBUER les aides aux bénéficiaires désignés dans le tableau annexé.

REGION BRETAGNE

26_0507_06

En section de fonctionnement :

- **De PRENDRE en COMPTE** le changement de nom, de statut juridique et d'adresse du bénéficiaire et de **MAINTENIR** l'aide au bénéfice de la SAS R-Sourcé.

Ancien Bénéficiaire	Montant	Date de la décision	Nouveau Bénéficiaire	Motif
Association ATELIER RE-SOURCE SIRET 942989336 00014 Adresse : 44 rue de Paris 35000 Rennes	15 000 €	06 /07/2026 26_0507_05	SAS R-Sourcé SIRET 108178443 00017 Adresse : 2 rue de la Mabilais 35000 Rennes	Dans le cadre du Dispositif Etik-Projets-Projets Entrepreneuriaux , une subvention a été attribuée à l'association ATELIER RE-SOURCE. Cette association a changé de nom, de statut pour devenir SAS R-Sourcé.

Le Président

Loïg CHESNAIS-GIRARD



Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 28/09/2026
Opération(s) nouvelle(s)
Programme : PR0507 - Economie sociale et solidaire et innovation sociale : 906

Code	Nom bénéficiaire Code postal Ville	Opération	Tranche	Objet du dossier	Type	Dépense subventionnable	Taux (en %)	Montant proposé
2662	JARDIN BISKOUL 22110 ROSTRENEN	00147663-1	OPR0507DT105	Soutien 2026 au dispositif ETIK PROJETS - PROJETS ENTREPRENEURIAUX - JARDIN BISKOUL	Subvention plafonnée	100000.00	30.00 %	30 000,00
2663	KERMASSALIA 22160 BULAT PESTIVIEN	00141631-1	OPR0507DT99	Soutien 2026 au dispositif ETIK PROJETS - PROJETS ENTREPRENEURIAUX - KERMASSALIA	Subvention plafonnée	100000.00	25.00 %	25 000,00
2664	SCOP KERBOUZIER 29900 CONCARNEAU	00148356-1	OPR0507DT103	Soutien 2026 au dispositif ETIK PROJETS - PROJETS ENTREPRENEURIAUX - KERBOUZIER	Subvention plafonnée	100000.00	22.00 %	22 000,00
2667	L'ÉQUIPIÈRE 56 56000 VANNES	00147997-1	OPR0507DT104	Soutien 2026 au dispositif ETIK PROJETS - PROJETS ENTREPRENEURIAUX - L'EQUIPIERE 56	Subvention plafonnée	100000.00	17.50 %	17 500,00

Total montant proposé : **94 500,00**

Nombre d'opérations : 4

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

Délibération n° : 26_0507_06